

# AUX MARES CITOYENS !

## LA MARE, UN PATRIMOINE DISCRET ET MENACE EN GUADELOUPE

### An tan lontan...

Baptisée « Caloucaera » (Ile aux Belles Eaux) par les kalinas, la Guadeloupe semble consubstantiellement associée à l'or bleu.

En témoigne la richesse des zones humides notamment d'intérêt international dont elle continue d'être dotée, en dépit des coups de boutoir d'une urbanisation « immaîtrisée ».

Au cœur de ce patrimoine hydrographique d'exception, un écosystème, est de plus en plus abandonné et donc menacé : les mares.

#### Un réseau important

Au cœur de la variété des milieux et réseaux aquatiques vascularisant l'archipel guadeloupéen, les mares revêtent un double intérêt patrimonial. Naturel avant tout, de par leur fonction originelle de réceptacle des eaux ruisselant des bassins versants ; cet intérêt intègre une multiplicité d'apports au bon fonctionnement de nos écosystèmes et à la richesse de notre biodiversité.

Historique ensuite, voire mythologique tant nos us empruntent amplement à l'oral ; elles témoignent de traditions et d'évènements de notre histoire.

En effet, nombre de nos mares auraient été construites, durant la période de l'esclavage afin notamment d'alimenter les besoins des moulins et de la machinerie relative à l'activité sucrière et des activités d'élevage annexes, de l'habitation. Témoins ou indicateurs patrimoniaux en voie de raréfaction, on retrouve encore aujourd'hui des mares en Guadeloupe essentiellement en Grande Terre (Les Abymes, Petit Canal, Le Gosier, Saint-François, Le Moule et autres milieux karstiques tropicaux des Grands Fonds) quand la Basse Terre est plutôt connue pour ses étangs et rivières.

#### Des lieux aux usages multiples

Autrefois, les mares servaient de point de ravitaillement en eau tant pour les animaux que pour les humains. Point de ralliement pour le lavage du linge, les mares favorisaient convivialité sociale et familiale en milieu rural. Jusque dans les années 50/60, les habitants des campagnes ne disposant pas d'eau courante, l'eau servait à désaltérer, cuisiner, arroser, abreuver le bétail et faire la lessive. Les vêtements lavés étaient étendus sur l'herbe dans la savane, non loin de la mare quand les arbres alentours agrémentaient un confort ombragé favorisant la détente.

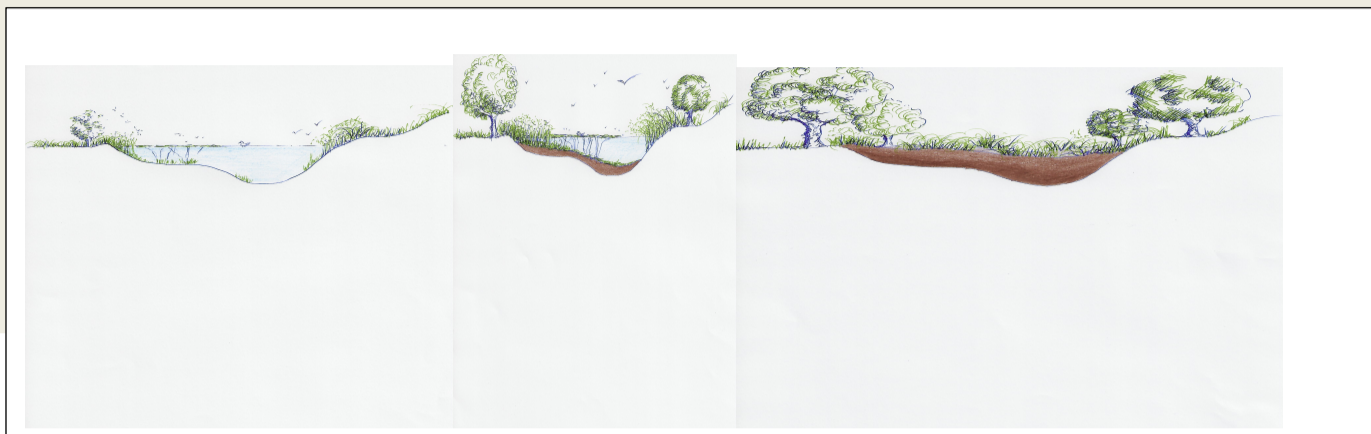


Schéma : Le comblement, un phénomène naturel (F. HATCHY-CAUE971)

### Un intérêt écologique majeur !

La mare constitue un maillon des différentes zones humides du territoire. C'est une étendue d'eau douce de petite taille (maximum 5 000 m<sup>2</sup>) dont le renouvellement en eau est généralement limité. Contrairement à l'étang qui est connecté à un cours d'eau, la mare est essentiellement alimentée par les eaux pluviales ou nappes phréatiques ce qui les rend sensibles aux conditions climatiques. Elles sont généralement situées en contrebas de mornes sur un sol argileux assurant l'imperméabilisation. Elles servent de réceptacle pour stocker l'eau. Leurs faibles profondeurs ne dépassant généralement pas 2 mètres, les fonds bénéficient du soleil, mais font qu'elles peuvent être asséchées une partie de l'année (Carême). Les mares peuvent être naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires. En Guadeloupe on ne dénote pas moins de 2 722 mares (DIREN-2001), dont 2 500 se situeraient entre la Grande Terre et Marie-Galante.

Ce patrimoine est discret mais menacé.

Elles jouent un intérêt écologique parfois insoupçonné, comme : La prévention des inondations, un capteur de sédiments et de nutriments, une réserve d'eau, un habitat pour la flore et la faune sauvage, un régulateur de climat et lde la qualité de l'air, un épurateur des eaux usées, un lieu de reproduction, une contribution à la beauté des paysages de nos territoires.

La mare est un système dynamique possédant un fort potentiel biologique. (B. Sajaloli & C. Duteilleul, 2001).

Elle est au départ de petite taille normalement à sec durant le carême et constitue un plan d'eau libre (stade de jeunesse). Au stade de maturité, sa taille est plus importante et plus profonde. La végétation aquatique est importante et diversifiée.

La mare se comble ensuite progressivement avec l'apport d'alluvions par les eaux de ruissellement et les dépôts de végétaux morts. La partie centrale de la mare est alors exhauscée (stade de début de comblement). Ce processus se poursuit jusqu'au stade de comblement quasi-totale. (JEREMY et al.) Elle héberge une faune et une flore très spécifique et variable qui s'organisent en ceintures concentriques en fonction de la profondeur de l'eau. Attention, elles peuvent également être un bon réceptacle pour les espèces exotiques envahissantes. D'où l'importance de les entretenir.

Les mares sont des milieux qui subissent de fortes pressions qui les conduisant progressivement vers un comblement et son remplacement par un boisement humide dans le meilleur des cas ou en décharge publique dans le pire des cas.

Parmi ces pressions, il y a le comblement naturel, la pression foncière avec un comblement pour construire sans étude préalable. La pression agricole avec la pollution organique et chimique engendrée par les animaux ou cultures à proximité. La pollution des certaines activités à proximité (distillerie, route, chantiers, dépôts sauvages : encombrants, VHU..). Leurs déclins semblent évidents et il est donc urgent de les préserver. Les raisons de les protéger ne manquent pas. Leurs multifonctionnalités sont à valoriser à travers une approche transversale de l'aménagement.



Photo : Mare de Saint FELIX- GOSIER- GUADELOUPE- 2021 (Crédit : JOSEPH.S)

## LA MARE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE DU TERRITOIRE

### Un intérêt pour les collectivités

La réappropriation des mares et son impact sur le paysage, le capital et l'attractivité du territoire, constitue un intérêt pour les communes et leurs groupements. Le PLU à travers son PADD préconise la préservation des écosystèmes naturels face à l'inéluctable progression de l'urbanisation.

### Un intérêt pour les particuliers

Même en zone urbaine périurbaine la mare peut servir de cadre d'aménagement pour une opération d'aménagement (lotissement, ZAC) tout en constituant une aire de détente comme autrefois.

### Favoriser les mares urbaines

En ville, bien aménagées et entretenues, les mares favorisent la biodiversité. Souvent isolées, artificialisées, dotées d'un fond bétonné, les rendant moins propices au développement naturel d'un biotope diversifié. Elles n'en représentent pas moins, parfois, l'unique espace-refuge pour certaines espèces. D'où l'idée de les préserver en les insérant dans une trame verte et bleue.

Par ailleurs, aménager des mares urbaines permettrait :

- le retour de la nature en ville
- le développement de la biodiversité
- la mise en œuvre d'une trame verte
- le développement d'actions d'animations diverses (points Wifi par exemple)

### Mieux protéger les mares dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT)

- Proposer un inventaire des mares dans les PLU et de leur vécu socio culturel
- Affecter un zonage spécifique à ces milieux : *Nm*
- Favoriser des circuits de découverte numérique de ces espaces via un plan de valorisation global (cf. art L 151 -41 et suivant du CU)

### Les Eco-quartiers, outil de valorisation des mares ?

À l'instar des autres zones humides, les projets urbains durables et singulièrement les Eco quartiers, peuvent constituer un outil à la fois de protection et de valorisation des mares.

En effet, de par l'approche même de ces projets, le traitement transversal des enjeux liés au projet urbain considéré, favorise un traitement des enjeux croisés de la préservation de ces milieux, qu'il s'agisse de leurs fonctions écologiques que de leurs intérêts socio-anthropologique. Par ailleurs, la dimension « animation » favorise l'observation et le suivi continu de cette préservation.

À cet effet, les services de l'État, à travers notamment le [CEREMA](#) ont produit des travaux et dispositifs ad hoc. Puisse cette boîte à outils, trouver dans l'avancée d'un certain nombre d'AUD, notamment du côté de Morne à l'Eau et du Nord Grande Terre, matière à une mise en place efficace ... et durable.



Photo : **LEGENDE A COMPLETER**

## Construire et entretenir une mare.

La mare est un milieu dynamique qui se crée et se comble naturellement. L'entretien ou la création d'une mare permettra de maintenir les fonctions qu'elle assure et de favoriser les espèces qui y vivent. Mais avant de réaliser les travaux, il est indispensable de définir les objectifs et les priorités d'un tel projet à l'échelle du quartier voir du territoire. Il faut :

- Demander des informations à la mairie pour vérifier la compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme, SDAGE, GEMAPI, les différents classements de site (Parc national, site inscrit, etc...)
- Déclarer ou demander l'autorisation auprès de la police de l'eau et la mairie
- Prendre en compte la sécurité, l'emplacement, la taille, la forme, la profondeur de la mare

Lorsque la phase travaux est lancée pensez à intervenir à bonne période (...)

Attention : Pas de capture d'animaux, il y a obligation de disposer d'autorisation de captures délivrées par la préfecture. Les espèces coloniseront naturellement le biotope.

## FOCUS réglementation

### ▪ Dans les PLU, POS

Les mares peuvent figurer comme secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons écologiques. Toute occupation ou utilisation des sols qui s'opposerait à leur préservation est ainsi interdite, sans déclaration préalable de travaux au maire. *à une déclaration préalable de travaux adressée au maire. (Article R421 19 et 23 du code de l'Urbanisme)*

### ▪ En l'absence de document d'urbanisme,

la commune peut aussi préserver les espaces naturels (haies, mares, etc.) via la Loi Urbanisme Habitat du 2 juillet 2003. Tous les travaux sur ces éléments sont alors soumis à une déclaration préalable de travaux adressée au maire. Article R421 19 et 23 du code de l'Urbanisme.

### ▪ Autres textes réglementaires

- Art L.221 3-29 du CGCT).

Le maire, responsable de la salubrité publique dans sa commune, assure la surveillance des points d'eau (En cas de problème sanitaire lié aux mares, il prescrit aux propriétaires d'exécuter les travaux ou prendre les mesures nécessaires. Il n'a toutefois pas le pouvoir d'ordonner leur suppression (Loi Biodiversité n°2016-1087 : Art 158)

- Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992, ou loi sur l'eau
- Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, ou loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

## Contes & Légendes

Les mares ont donné lieu à de très nombreuses légendes mais aussi à des faits tragiques. On peut à la limite dire que chaque mare a son histoire. C'est dire l'importance sociétale et patrimoniale de ce milieu en Guadeloupe de plus en plus délaissés aujourd'hui.

*Mare aux Punch* à Marie Galante (où les esclaves déversèrent des tonneaux de rhum lors de révoltes...)

*Mare Grandmaison* à Sainte Anne où une maison de maître disparut brusquement à midi pour donner naissance à une mare...)

## Le saviez-vous ?

- La journée mondiale des Zones humides (JMZH) se déroule du 30 janvier au 28 février 2021, le thème « Zones humide et Eau ». [Cliquez pour plus d'informations.](#)
- Le Calend'Art est de retour pour sa 4<sup>ème</sup> édition avec un grand concours de dessins sur les zones humides. [Cliquez pour plus d'informations.](#)
- La Fête des Mares se déroule du 29 mai au 06 juin 2021. [Cliquez pour plus d'informations.](#)
- Visitez virtuellement les mares de la Guadeloupe et de la Martinique avec L'UICN. [Cliquez pour plus d'informations.](#)